



Compte Rendu de la Réunion des Organisateurs, 24 octobre 2015 rédigé par N Majstorovic

Présents pour le CDCHS : *Chantal Sechez, Gerard Cornu, Alain Cunche, Philippe Fernandes, Pascal Hachi, Nina Majstorovic et Alain Bonnemaïson. Jean-Louis Esnault et Ludovic Dilmi sont excusés.*

La réunion commence vers 14h15 avec les allocutions de bienvenue des différents intervenants.

1) Compte rendu de la visite à la Plateforme départementale de Mantes la Jolie. Circuit des dossiers

Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 fait un compte rendu de sa visite et explique que :

La Sous-préfecture de Mantes la Jolie va mettre en place une station informatisée où les organisateurs devront saisir directement leur demande. La CDCHS disposera d'un accès afin de valider la demande d'organisation, au lieu de l'ancienne procédure (envoi à Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 et parallèlement à la sous-préfecture 3 mois avant la course).

La nouvelle procédure informatisée permettra aux organisateurs d'y joindre tous les documents en pièces jointes y compris le parcours qui sera tracé sur Open runners. Actuellement encore en mode test. Donc plus de papier.

Actuellement : il faut transmettre le dossier au moins trois mois avant la course à la sous-préfecture avec le cerfa par mail et transmettre à Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 une copie avec en complément des documents réclamés par le cerfa, un descriptif du plan de sécurité et les moyens mis en place pour la sécurité des coureurs ainsi qu'un exemplaire du bulletin d'inscription mentionnant les catégories d'âge concernés. Le règlement de l'épreuve devra mentionner les obligations de certificat médical et les différentes licences acceptées par la FFA. (voir le livret de la réglementation hors stade).

Pour le moment le code du sport oblige toujours que l'envoi à la CDCHS se fasse en recommandé avec AR, lorsque nous serons complètement informatisée nous pourrions sans doute faire sauter cette obligation. - Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 donnera sa réponse par mail à la sous-préfecture avec une copie à l'organisateur, sans transmettre la copie du dossier.

Tous les dossiers sont à envoyer à Mantes à l'adresse mail suivante :

Pref-spmjl-sport78@yvelines.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE MANTES LA JOLIE

18/20 rue de Lorraine

78200 MANTES LA JOLIE

TEL 01.30.92.85.35 ET 01.30.92.85.36

Séance de questions :

- A la remarque que les réponses arrivent parfois très tardivement - parfois la semaine avant ou la veille de la course - Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 précise que l'arrêté préfectoral de confirmation est souvent très en retard, parfois après la course. En ce qui concerne la réponse du CDCHS le défaut de réponse dans le délai d'un mois équivaut acceptation comme c'est stipulé dans le règlement de la CDCHS 78.
- Le formulaire Cerfa se trouve sur le site de la CDCHS, Alain vérifiera que le lien y est.
- Même si la course se déroule sur une base de loisirs loin de la ville et des rues il faut l'envoyer (puisque de toute manière un dossier pour la CDCHS a été établi)
- Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 précise que les numéros des permis de conduire de tous les signaleurs postés le long du parcours doivent figurer sur le dossier. Cela n'inclut pas les autres bénévoles.
- Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 confirme que le certificat médical doit toujours comporter la mention « course à pied ou athlétisme en compétition » et est toujours valide pendant un an. Le décret qui allongera la validité à trois ans n'a pas encore été voté. Pour les autres licences que FFA et triathlon comme UFOLEP ou FSGT il faut également vérifier qu'une licence autre porte la mention « course à pied »

2) Nouveautés 2015/2016 – Masters

Une nouveauté : les catégories anciennement appelés « vétéran(e)s » s'appelleront désormais « masters ». Le fonctionnement sous-jacent (H/F, tous les dix ans à partir de 40 ans etc) ne changeront pas.

3) Modification de la validité du certificat médical

Une autre nouveauté est que la validité du certificat médical est portée à six mois (au lieu de trois auparavant) pour le renouvellement de la licence.

Chantal Sechez, présidente du CDCHS 78 précise qu'en 2014 six chèques ont été perdus par la Caisse d'Epargne. Quatre ont été refait et redéposés à la banque qui les a perdus une nouvelle fois. Une procédure est en cours pour récupérer la somme qui manque or d'ici là ces 3200 euros manquent au budget. A cela s'ajoute la baisse des subventions du Conseil Général (environ 2000 euros de moins cette année). Or il reste toujours une réserve de 4000 euros qui peut être utilisée.

Il est rappelé que la base de données du CDCHS doit être renseignée afin que la facturation puisse être faite (Triel et Maurepas avaient omis de mettre à jour l'adresse de l'organisateur)

4) Point sur les challenges : Trail et Route

Rappel des statistiques : 38 courses, 1500 coureurs, 39 clubs

La CDCHS remercie Alain Bonnemaïson pour sa rapidité en ce qui concerne la publication des résultats.

Le challenge trail se porte sur 5 courses / le challenge route sur 10 courses. Peu de coureurs ont fait les 5 courses dans le challenge trail. Il est rappelé qu'il faut penser à choisir entre le challenge trail et route. Le challenge trail s'applique s'il y a environ 10% de bitume max et/ou si l'ensemble de la manifestation a un caractère « nature » Il est décidé de classer des courses type « Urban trail » dans la catégorie trail.

La réunion des membres du CDCHS pour arrêter les récompenses du challenge se tiendra le 10 novembre chez Alain Cunche, la soirée des Champions le 18 décembre à Rosny. Il y aura des

récompenses pour ceux et celles qui ont fait le podium en scratch et en catégorie et également les coureurs qui ont obtenu le minimum des points – ils auront une parka de style doudoune

5) Harmonisation du Calendrier 2016

L'harmonisation du calendrier (une vingtaine de courses manquent) se fait en direct sur la base de données cloud avec Alain Bonnemaïson. Après la séance il reste une dizaine de courses non-renseignées.

Les championnats départementaux (doivent forcément avoir le label) seront les suivants :

- Semi-marathon : Rambouillet
- 15k : Orgerus
- 10km : Aubergenville
- Trail : Trail de Sully 35km

Il est rappelé que l'organisateur du championnat n'est pas censé d'annoncer le Champion des Yvelines après la course puisqu'il faut procéder à certaines vérifications puisque le titre est réservé au premier licencié avec une licence « compétitions » des Yvelines.

Orgerus accueillera la réunion des organisateurs en 2016

A la suite d'une question s'il est obligatoire de prévoir des récompenses pour les catégories V5 il est rappelé que les organisateurs des courses sont libres dans le choix des récompenses.

6) Tarif pour 2016 et problème de la Caisse d'Epargne

Il est confirmé que les tarifs pour petites courses à label ont augmenté tandis qu'ils ont baissé pour des petites courses.

La réunion se conclut vers 15h40 et est suivi d'un verre de l'amitié.